

L'emploi saisonnier, ultime recours pour les chômeurs

Avec la crise, les candidats à ces postes traditionnellement occupés par des jeunes sont plus nombreux et plus âgés

Reportage

Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)
Envoyée spéciale

A l'entrée des gorges de l'Ardèche, Vallon-Pont-d'Arc fait le plein de vacanciers. Sous un soleil de plomb, le paisible village de 1800 habitants l'hiver se gonfle l'été. 20 000 ? 30 000 ? Plus personne ne compte le nombre d'estivants qui remplissent les parkings, débordent des ruelles et visitent le Palais du rire, la grande kermesse locale.

Cette année encore, les touristes feront la descente des gorges en canoë ou encore en kayak... Les autres, la plongée, la vente ou l'animation. Rien n'a changé en apparence mais, derrière les sourires, se cache une réalité moins riante. Frappées par la crise, de plus en plus de personnes se tournent vers le travail saisonnier, faute de mieux.

En bas du village, la maison de la saisonnalité est un peu la nounou des forçats de l'été. Ce service de la mission locale d'Ardèche méridionale existe depuis dix ans. Il met en relation les employeurs et les saisonniers, et les accompagne sur les questions de logement, de santé, de droits. Le directeur, Enrico Riboni, a constaté depuis deux ans que davantage de demandeurs ne correspondaient pas à son public habituel : « *L'emploi saisonnier est traditionnellement un marché pour les moins de 26 ans. Or, depuis deux ans, on a vu passer des quinquagénaires expérimentés en recherche d'emploi, des chômeurs de longue durée ou des personnes qui n'arrivaient plus à joindre les deux bouts et avaient besoin de cumuler deux salaires.* »

Ces nouveaux candidats ont sans doute contribué à l'augmentation du nombre de postulants, constatée lors du dernier Salon de l'emploi saisonnier. Ce rendez-vous, qui a lieu chaque année en mars à Vallon-Pont-d'Arc, a attiré 25 % de candidats en plus par rapport à 2009.

En revanche, le nombre d'offres n'a pas beaucoup bougé (+8 %) par



De gauche à droite, Isabel Alberti (devant la caravane) travaille au camping municipal de Vallon-Pont-d'Arc. Martine Darpheuil est employée au magasin Intermarché de la même ville et Sophia Azonihho est serveuse. Toutes les trois sont des travailleuses saisonnières. DAVID RICHARD/TRANSIT POUR « LE MONDE »

rapport à 2009. Un afflux de demandeurs pas toujours bien armés pour les métiers du tourisme très exigeants physiquement. « *Nous avons réalisé plus d'entretiens d'embauche, mais le nombre d'entre eux qui ont réellement débouché est en diminution* », analyse M. Riboni.

Chaque année, plus de 800 saisonniers sont en relation avec son équipe. Si on ajoute les saisonniers agricoles et les salariés non déclarés, ils seraient en réalité près de 2 000 à travailler dans ce secteur.

Pour la première fois cet été, Martine Darpheuil, 43 ans, est venue grossir le rang de ces travailleurs précaires. Quand on lui a proposé un contrat de vingt-cinq heures hebdomadaires, du 11 juin au 29 août, à l'hypermarché, à l'entrée du village, elle a foncé aussitôt. Trop heureuse d'avoir décroché un

petit job après des mois de recherche. « *J'ai la bosse du commerce* », affirme Martine, désormais vendeuse au rayon crèmerie, fromage, charcuterie.

Payée sur la base du smic, cette mère de famille de trois enfants, mariée à un maçon, a été pendant douze ans sa propre patronne. Il y a un an, son petit commerce d'alimentation biologique à Barjac n'a pas résisté à la crise. « *Le 31 août 2009, se rappelle-t-elle avec un fond de tristesse, j'ai dû mettre la clé sous la porte.* » Criblée de dettes. M^{me} Darpheuil a cherché pendant plusieurs mois « *un vrai travail à plein-temps* ». En vain. En dehors du tourisme, la région n'offre pas beaucoup d'opportunités professionnelles. Melvita, le fabricant de cosmétiques biologiques qui s'est installé dans la montagne à quelques kilomètres du petit village de

Lagorce, avec ses 300 personnes, est le poumon économique du coin. Quant au tourisme, il ne permet pas de vivre toute l'année. La fréquentation des gorges se concentre sur les deux mois d'été.

« *La saison est de plus en plus courte, il ne faut pas se rater* », expli-

Martine Darpheuil a cherché pendant plusieurs mois « un vrai travail à plein temps ». En vain

que Olivier Guillochon, 41 ans, propriétaire du Brin d'île, un restaurant de cuisine traditionnelle situé sur la route de Bagnols-sur-Cèze. Chez lui, comme ailleurs, les embauches se font au fil de l'eau.

En dehors d'un cuisinier et d'un serveur, recrutés de Pâques à septembre, le reste de l'équipe, sept personnes avec lui, se constitue en mai-juin. Parfois plus tard. Sophia Azonihho, 29 ans, est sa dernière recrue. Barmaid depuis trois semaines au Brin d'île, son contrat court jusqu'à fin août. Originaire du Bénin, Sophia est une « *débutante saisonnière* », comme elle dit. Pour elle, « *la saison n'est pas un choix mais une nécessité* ».

Cette ancienne étudiante en droit et en anglais à Lyon est venue en Ardèche, après avoir enchaîné les petits boulots. Sans véritable formation, mère célibataire, elle s'est ensuite retrouvée au RSA (revenu de solidarité active). Après le restaurant, « *une bonne expérience* », dit-elle, elle n'a rien.

Isabel Alberti, 40 ans, a « *un gros souci* » : l'anglais. Dans le tourisme

c'est un handicap, mais elle a quand même réussi à trouver un poste au camping municipal de Vallon-Pont-d'Arc. Un temps complet, deux mois et demi. Le camping a un nom russe, Zamenhof, deux étoiles et 150 emplacements.

Arrivée dans la région en début d'année, Isabel, avec son DUT de technique de commercialisation et ses dix-sept années passées comme enquêtrice pour l'Insee, n'a rien trouvé d'autre. Elle consulte les annonces tous les jours. Elle a une piste : un mi-temps dans une école. Un contrat aidé d'un an, vingt heures par semaine pour 600 euros. Avec quelques enquêtes Insee pour le recensement agricole, elle arrivera au smic : « *Au moins, ce sera plus long. Travailler en saison, ça fait bizarre, on n'a pas le temps de s'habituer, et c'est déjà fini.* »

Catherine Rollet

Les droits du saisonnier

Le contrat saisonnier à durée déterminée C'est un contrat écrit, il doit être remis dans les 48 heures suivant l'embauche.

Période d'essai Elle est limitée dans le temps et doit être payée.

Heures supplémentaires Les heures effectuées en plus doivent être payées ou récupérées sous la forme de jours de repos.

Repos hebdomadaire Ils est pris selon les modalités de la convention collective du secteur.

Logement Les locaux ne doivent pas être inférieurs à 6 m² et 15 m³ par personne, et doivent disposer de fenêtres donnant sur l'extérieur, de lavabos, douches et toilettes à proximité.

La CFDT et la CGT dénoncent une dégradation des conditions de travail

EMPLOI au noir, heures non payées, flexibilité à outrance : l'emploi saisonnier est un terrain de combat pour les syndicats. Les grandes centrales tentent de défendre les précaires, dont on ignore le nombre exact. Selon les sources, ils seraient de 1,2 à 2 millions, dont 800 000 dans l'agriculture et 400 000 dans les hôtels, les cafés et les restaurants.

Depuis onze ans, un millier de militants de la CFDT partent, pendant l'été, à la rencontre des saisonniers afin de les informer sur leurs droits et de régler les litiges. Un bus habillé aux couleurs du syndicat marquera ainsi 42 étapes dans 18 régions jusqu'au 3 septembre. Cette opération permet à la CFDT de prendre le pouls du secteur.

Hervé Garnier, le secrétaire national de la CFDT, qui est notamment chargé de la question des saisonniers, analyse les effets de la crise. « *Depuis deux ans, nous voyons arriver des publics nouveaux : les chômeurs en fin de droits ou les jeunes diplômés qui, faute d'emploi pérenne, enchaînent les saisons.* »

« Montée de la précarité »

Autre phénomène marquant, selon lui : la prudence des employeurs face aux recrutements. « *Les emplois qualifiés sont pourvus très tôt, explique-t-il. En revanche, pour les emplois non qualifiés, les employeurs attendent le dernier moment pour ajus-*

ter leurs effectifs en fonction de la saison. »

Selon les syndicats, au fil des ans, les conditions de travail se sont dégradées. « *L'écart se creuse entre les catégories de saisonniers, affirme Antoine Fatiga, le responsable du secteur saisonnier de la CGT. Certaines personnes arrivent à avoir des conditions de travail décentes - c'est le cas, par exemple, des chefs de rang ou des cuisiniers expérimentés -, mais il y a aussi tout un monde de précaires, peu qualifiés, corvéables à merci.* » Selon lui, les contrats sont de plus en plus courts, et les horaires de plus en plus flexibles. « *Il est devenu très difficile de gagner sa vie en faisant des saisons* », estime M. Fatiga.

Pour les syndicats, cette intensification du travail serait particulièrement marquée dans la grande distribution. « *L'été, les grandes surfaces multiplient par quatre ou cinq leur personnel*, constate Hervé Garnier, de la CFDT. *Les conditions d'embauche sont souvent catastrophiques : horaires non fixes, temps de pause décomptés, heures supplémentaires non rémunérées.* » Résultat, le dialogue social se durcit. « *Notre présence passe toujours aussi mal dans la grande distribution : ce sont souvent les vigiles qui nous accueillent.* »

En juillet, le secrétaire d'Etat à l'emploi, Laurent Wauquiez, a annoncé, dans le monde des saisonniers, un « *redémarrage très*

net » qui serait, selon lui, le « *signe avant-coureur (...) de ce que l'on espère être l'évolution du marché de l'emploi* ». Ce discours ne convainc pas les syndicalistes. « *Cette déclaration n'est étayée par aucun chiffre, estime Antoine Fatiga, secrétaire national de la CGT. Et même si une telle embellie se confirmait, ce serait plutôt le signe d'une montée de la précarité.* »

Hervé Garnier est lui aussi très circonspect. « *On ne peut pas faire de parallèle entre l'emploi saisonnier et l'emploi industriel, souligne-t-il. C'est oublier un peu trop vite que le problème essentiel du travail saisonnier, c'est qu'il ne dure pas.* »

C. Ro.